



الوكالة الحضرية للمدينة  
كاسablanca  
Agence Urbaine d'Essaouira



## Sommaire :

*La Fédération des promoteurs immobiliers tire la sonnette d'alarme quant à la situation du secteur immobilier en 2021 et appelle à la mise en place de solutions plus "approfondies" que celles proposées par la CSMD. Détails.*

*Si, jusqu'ici, le Maroc a globalement montré une certaine résilience, la crise de la Covid-19 a révélé plusieurs fragilités de son système urbain, a relevé Nouzha Bouchareb, ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville, à l'ouverture de Smart City Casablanca Symposium, qui se tient depuis hier.*

## Dans ce numéro :

**Urbanisme : Le Maroc impose désormais un cahier des chantiers** 1

**2021 l'année des territoires intelligent Khalid Safir présente à Casablanca la feuille de route digitale des collectivités** 1

**Immobilier. La réaction des promoteurs aux propositions du nouveau modèle de développement** 2

**Région de Tanger: Le paysage urbanistique change** 2

**Smart City Casablanca: la transformation digitale est clé de la réussite** 2

**Bulletin Officiel** 3

**Agenda** 3

## URBANISME : LE MAROC IMPOSE DÉSORMAIS UN CAHIER DES CHANTIERS

Le Conseil de gouvernement réuni, jeudi sous la présidence du Chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, a adopté le projet de décret n°2.17.395 portant application des dispositions relatives au cahier de chantier, contenues dans la loi n°12.90 relative à l'urbanisme, la loi n°25.90 sur les lotissements, groupes d'habitations et morcellements et le Dahir n°1.60.063 relatif au développement des agglomérations rurales.

Présenté par la ministre de l'Aménagement du Territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Nouzha Bouchareb, ce projet vise à rendre obliga-

toire l'élaboration du modèle du cahier de chantier auprès des administrations compétentes, à savoir l'autorité gouvernementale chargée de l'Urbanisme et l'autorité gouvernementale chargée de l'Intérieur, tel que stipulé dans le premier article dudit décret.

Le manquement à cette obligation est considéré comme une infraction, selon les dispositions de loi n°66.12 relative au contrôle des irrégularités dans le domaine de l'urbanisme et la construction.

Le cahier de chantier est un important mécanisme permettant de documenter l'ensemble des étapes des travaux dans le chantier ainsi

que les interventions des professionnels y opérant, ce qui garantit une meilleure coordination et facilite le processus du contrôle par les contrôleurs dans le domaine de l'urbanisme et de la construction...

SOURCE : [infomediaire.net](http://infomediaire.net)

## 2021 L'ANNÉE DES TERRITOIRES INTELLIGENT KHALID SAFIR PRÉSENTE À CASABLANCA LA FEUILLE DE ROUTE DIGITALE DES COLLECTIVITÉS

Les collectivités territoriales accélèrent leur digitalisation. Le focus sera établi sur le gouvernement ouvert (Open government) et la gestion par les données (Data Driven) comme outils d'aide à la prise de décision. Ainsi, l'ensemble des processus sera numérisé permettant ainsi aux collectivités territoriales d'améliorer leurs prestations aux citoyens et de créer plus d'emplois et plus de richesse dans le cadre d'une interopérabilité entre l'ensemble des acteurs. D'importantes annonces ont été faites par Khalid Safir, wali directeur général des collectivités territoriales, lors de sa participation au Smart City Casablanca Symposium, placé cette année sous le thème

«Smart City au service de la résilience et la régénération territoriale». «Un territoire intelligent est avant tout le fruit de l'intelligence collective de ses forces vives. Nous devons tous œuvrer pour construire des villes inclusives, résilientes, innovantes avec la puissance de la technologie au service de la qualité de vie de nos concitoyens», souligne dans ce sens M. Safir.

### Le catalogue digital des collectivités territoriales

Le wali directeur général des collectivités territoriales a présenté lors de son intervention les grandes lignes du plan d'action 2021 de son département. L'orientation étant d'installer un processus d'amélioration continu au sein des

collectivités territoriales. Un objectif appuyé par la loi 55-19 relative à la simplification des procédures. Un cadre disruptif qui donne un soubassement juridique à cette transformation digitale, certes, amorcée depuis des années déjà, mais accélérée par la crise sanitaire qui sévit au Maroc depuis mars 2020...

SOURCE: [aujourd'hui.ma](http://aujourd'hui.ma)



*La fédération des promoteurs immobiliers tire la sonnette d'alarme quant à la situation du secteur immobilier en 2021 et appelle à la mise en place de solutions plus "approfondies" que celles proposées par la CSMD. Détails.*

## IMMOBILIER. LA RÉACTION DES PROMOTEURS AUX PROPOSITIONS DU NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Coprésidant une conférence de haut niveau sous le thème «L'Afrique face à la crise de la Covid-19 : quelle coopération innovante pour une meilleure résilience et un développement durable ?» organisée à l'occasion de la journée mondiale de l'Afrique 2021 au niveau du siège de la Fondation diplomatique, la ministre a mis en exergue la gestion intelligente assurée par le Maroc, sous la conduite clairvoyante de S.M. le Roi Mohammed VI, de la crise

sanitaire de Covid-19, relevant que malgré ses répercussions, la crise a permis de tirer de nombreux enseignements, relatifs notamment à la solidarité mondiale et à l'importance de l'innovation. En harmonie avec sa vision et son appartenance africaines, a-t-elle dit, le Maroc a engagé des actions de solidarité au profit des États africains face à cette situation exceptionnelle, en concrétisation de l'initiative lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en tant que démarche efficace et orientée vers l'action de-

vant permettre un partage des expériences et des bonnes pratiques et l'établissement d'un cadre opérationnel.

Le secteur de l'habitat et de l'urbanisme a été impacté par la crise sanitaire, notamment à cause des restrictions de mobilité, a-t-elle signalé, faisant savoir que «la coopération a été l'un des piliers que nous avons activé durant la crise»...

SOURCE : [medias24.com](https://medias24.com)

## RÉGION DE TANGER: LE PAYSAGE URBANISTIQUE CHANGE

Conformément au nouveau découpage territorial, la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima a été créée en 2015 en regroupant l'ancienne Région Tanger-Tétouan et la province d'Al Hoceima. Avec une superficie de 17.262 km<sup>2</sup>, soit 2,4% du territoire national, la région compte une population de 3,6 millions d'habitants selon les résultats du Recensement général de la population et de l'habitat de 2014, soit 10,5% de la population nationale, représentant une densité de 218,8 habitants/km<sup>2</sup>. La région regroupe six provinces et deux préfectures,

22 cercles et 146 communes dont 88 en milieu rural.

### Urbanisation renforcée

L'armature urbaine de la région a été renforcée par la création de plusieurs pôles urbains, notamment la nouvelle ville de Chrafate qui vise la production de 30.000 logements et le pôle d'Ibn Battouta (16.000 logements). L'ensemble de ces projets dont les retombées commencent déjà à se faire sentir, contribue au développement économique et social de la région. Le ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique

de la ville a également mis en œuvre un ensemble de mesures et d'actions visant à promouvoir le secteur et à améliorer les conditions d'habitat de la population tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Ces politiques ont eu globalement des retombées positives sur le secteur au niveau de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima qui a enregistré un rythme de production de l'habitat qui, depuis 2010, dépasse la croissance annuelle des ménages (notamment en milieu urbain)...

SOURCE: [leseco.ma](https://leseco.ma)

## SMART CITY CASABLANCA: LA TRANSFORMATION DIGITALE EST CLÉ DE LA RÉUSSITE

Le Smart City Casablanca Symposium a démarré hier, dans un palace de la capitale économique, sous la présidence de Nouzha Bouchareb, ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville. L'événement a été également marqué par la présence de Said Ahmidouch, wali de la région Casablanca-Settat, Khalid Safir, directeur général des collectivités territoriales au sein du ministère de l'Intérieur, Nawal Berbiche, qui a représenté Saïd Amzazi, ministre de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la

recherche scientifique, Abdelaziz El Omari, maire de Casablanca, ainsi que les organisateurs et les membres du Comité scientifique.

Un thème pertinent Dans son mot d'ouverture, lu à distance, Nouzha Bouchareb a campé le décor en déclarant que «le thème choisi – Smart city au service de la résilience et de la régénération des territoires – et la portée de ces deux jours de symposium sont fondamentaux, dans la mesure où l'objectif est de mettre en relief le potentiel incontestable de la transformation digitale en matière de résilience territoriale, d'amélioration de la qualité des services urbains et de la quali-

té de vie des citoyens dans l'ensemble».

Rappelant le contexte de la pandémie dans lequel ce symposium se tient cette année, elle a notamment souligné que «cette crise a ouvert une nouvelle ère de repenser nos villes pour les doter de capacités d'adaptation, de résilience, de connectivité, d'innovation et surtout de continuité de la vie urbaine»...

SOURCE: [leseco.ma](https://leseco.ma)

*La Région TTA a connu un bond spectaculaire en termes d'urbanisation et d'habitat. Plusieurs programmes ont été mis en place pour rehausser la qualité de vie des citoyens de la région.*



*Si, jusqu'ici, le Maroc a globalement montré une certaine résilience, la crise de la Covid-19 a révélé plusieurs fragilités de son système urbain, a relevé Nouzha Bouchareb, ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville, à l'ouverture de Smart City Casablanca Symposium, qui se tient depuis hier.*

## BULLETIN OFFICIEL

Numéro du BO	Date de Publication
6983	03-05-2021
6984	06-05-2021
6985	10-05-2021
6986	13-05-2021
6987	17-05-2021
6988	20-05-2021
6989	24-05-2021
6990	27-05-2021
6991	31-05-2021
6992	03-06-2021
6993	07-06-2021

## AGENDA

**Conférence : "L'eau, une ressource rare à préserver : cas du Maroc".**

Le 18 Juin 2021 à  
l'Institut français  
d'Essaouira.

**Exposition "L'eau au cœur de la science".**

Dans le cadre de la 4ème  
édition du Festival Les  
Océanes.

Du mercredi 16 juin 2021 au  
vendredi 16 juillet -  
Entrée libre  
Galerie de l'Institut

**Cinéma en ligne : "Félicita"  
de Bruno Merle.**

Le Mercredi 23 juin à 21h00  
Exposition "L'illustration  
est un art !" à Institut  
français d'Essaouira

18 شعبان 1442 (فاتح أبريل 2021)

الطبعة العاشرة بعد المائة - عدد 6974 مكرر

ISSN 0851 - 1195

المملكة المغربية  
الطبعة الرسمية  
المنشقة العامة

بيانات النشر	تعريف الاشتراك	
	في المغرب	في الخارج
الطبعة العامة	250 درهما	400 درهم
نشرة الترجمة الرسمية	150 درهما	200 درهم
نشرة الاتفاقيات الدولية	150 درهما	200 درهم
نشرة الإعلانات القانونية والتجارية والإدارية	250 درهما	300 درهم
نشرة الإعلانات المتعلقة بالتحصيل العقاري	250 درهما	300 درهم

تدرج في هذه النشرة القوانين والنصوص التنظيمية وكذلك المقررات والوثائق التي تفرض القوانين أو النصوص التنظيمية الجاري بها العمل لشهرها بالجريدة الرسمية

يطلب الاشتراك من المطبعة الرسمية  
الرباط - شالة  
البنف: 0537.76.50.24 - 0537.76.50.25  
0537.76.54.13  
الحساب رقم:  
310 810 1014029004423101 33  
المنعوم بالجزيرة الإقليمية بالرباط  
في اسم الجاهل المكلف بمداخيل  
الطبعة الرسمية

## Toute l'actualité à portée de main grâce aux QR Codes

Etat d'avancement  
des documents  
d'urbanisme

PREINSTRUCTION



RECLAMATIONS



CONDIDATURES



APPELS D'OFFRES



PUBLICATIONS

RESULTATS DES  
COMMISSINS

GEOPORTAIL

NOTES DE  
RENSEIGNEMENT

ACTUALITES



CONTACT

PRISE DE  
RENDEZ-VOUS

## Réseaux sociaux



Facebook



YouTube



Instagram



Twitter

Accès directe aux services via le site  
web de l'AUESS

ARABE



FRANÇAIS



AMAZIGH



L'Agence Urbaine d'Essaouira fut créée en date du 19 Octobre 2006, en vertu du Décret n° 2.06.166.

L'Agence Urbaine d'Essaouira est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et relève de la tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

## Missions:

L'arrêté n°2-3572 du 08 juillet 2005 portant organisation financière et comptable des Agences Urbaines...[Plus](#)



123, Lotissement AL Mostakbal BP 409 Essaouira, 44000 Maroc.



Standard: 05 24 47 40 37



Direction: 05 24 47 58 85



DAF: 05 24 78 57 37



Fax: 05 24 47 40 38



contact@auessaouira.ma

